

**Garantie décennale de la Folie Confluences :
40 M€ pour les entreprises,
220 M€ pour les contribuables !**

Afin de limiter le coût de sa construction, le dernier marché qui confie la construction du Musée des Confluences à l'entreprise VINCI, a **limité la responsabilité des entreprises à 40 millions d'euros**. Cette construction devant coûter, si tout va bien, un minimum de 260 millions d'euros c'est donc **220 millions d'euros qui pourront être mis à la charge des contribuables du Rhône en cas de sinistre** (cf historique de ce scandale sur le site www.canol.fr).

Merci à MM. PERBEN et MERCIER qui ont fait voter dans la nuit du 30 décembre 2006 l'amendement au code de l'urbanisme qui permet cette entourloupe !